



DESCRIPTION DES ATELIERS

1 / DE L'ACTIVITÉ DÉSIGNÉE À L'AVIS DE CONTAMINATION : DES PIÈGES À SOULIGNER

Pour être une activité désignée, cette dernière doit appartenir à l'une des catégories d'activités industrielles et commerciales mentionnées à l'annexe III du règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains pour l'application des articles 31.51, 31.52 et 31.53, et à l'annexe IV, pour le contrôle de la qualité de l'eau souterraine.

Un code SCIAN est attribué à chaque catégorie. D'où provient le code SCIAN ? Qui identifie le code SCIAN d'une installation ? Qui vérifie l'attribution de ce code ? Est-ce vraiment le bon code ? Dans le cadre d'une étude de dossier, si le professionnel doute du code qu'il lui est soumis ou qu'il trouve, peut-il assigner un code différent ? Quelle est sa responsabilité professionnelle ?

Si le site à l'étude présente plusieurs activités désignées, comment peut-on distinguer l'activité principale de celle secondaire ? Si l'une des deux activités cesse, est-ce que la LQE s'applique ? Un changement d'utilisation d'un terrain, où s'est exercée une activité désignée (c.-à-d. article 31.53) peut être associé à un permis de lotissement ou de construction. Quelle implication à la loi sur l'aménagement de l'urbanisme dans ce contexte ? Quel est le rôle de la municipalité ? Ce sont quelques questions qui seront abordées.

En matinée, le comité présentera ses réflexions sur ce sujet ainsi que le cheminement à suivre de l'identification d'un projet jusqu'à l'avis de contamination. En après-midi, les membres du comité animeront un atelier interactif avec des études de cas.

2 / LES TENEURS NATURELLES EN MÉTAUX DANS LES SOLS

La présence de teneurs naturelles élevées en métaux dans les sols est un phénomène connu dans plusieurs régions du Québec. Toutefois, il existe encore peu de documentation écrite, publique, connue et diffusée sur ce sujet pouvant appuyer une telle interprétation. Ceci nuit souvent à la reconnaissance de l'existence de cette problématique dans le cadre d'études de caractérisation environnementale. Par ailleurs, bien que la réglementation existante et des directives ministérielles reconnaissent l'existence de teneurs naturelles élevées en métaux dans les sols et permettent certains assouplissements, la gestion de ces sols, qu'ils soient en place, excavés ou bien utilisés comme remblai, reste encore compliquée.

Sur quelles sources documentaires peut-on compter pour nous permettre d'appuyer notre interprétation et nos recommandations dans le cadre des études de caractérisation ? Comment peut-on démontrer de manière satisfaisante le caractère naturel des teneurs en métaux dans les sols dans le cadre d'études de caractérisation n'impliquant qu'un nombre limité d'analyses de sols ? Quelle démarche doit-on suivre pour bien caractériser les sols dans le but de démontrer le caractère naturel des teneurs en métaux dans ces derniers ? Quels sont les mécanismes qui pourraient être mis en place pour assurer la traçabilité des sols avec des teneurs naturelles en métaux qui sont présents dans un terrain, excavés et mis en place sur d'autres terrains ou proposés par des bancs d'emprunt commerciaux ? Ce sont ces aspects qui seront abordés et discutés dans le cadre de l'atelier à l'aide de présentations magistrales, d'études de cas et d'exemples pratiques.



DESCRIPTION DES ATELIERS

3 / ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE REPRÉSENTATIFS DE MATÉRIAUX GROSSIERS CONTAMINÉS

Il existe de nombreuses publications au Québec qui traitent de l'échantillonnage et/ou de l'analyse des matériaux, mais aucune ne présente un portrait global relié à la problématique des matériaux grossiers. Échantillonner et analyser des matériaux grossiers de façon représentative et interpréter correctement les résultats, sont des défis de taille dans un contexte de caractérisation et de réhabilitation environnementale. Le choix d'une méthodologie peut avoir un effet important sur les coûts d'un projet.

Le présent atelier donnera un aperçu de la documentation existante, fournira des définitions importantes et proposera une méthodologie d'échantillonnage, d'analyse des matériaux grossiers et d'interprétation des résultats, développée à partir d'un protocole spécifique proposé par le CEAEQ.

En après-midi, des études de cas seront présentées et discutées. Les divers groupes seront appelés à proposer une méthodologie pour l'échantillonnage et l'analyse de matériaux grossiers, basée sur leur expérience et la pratique courante. Par la suite, le comité présentera, pour les mêmes études de cas, les résultats d'essais obtenus en utilisant la méthodologie basée sur le protocole du CEAEQ. Nous aurons ensuite une discussion sur les méthodologies utilisées, leurs résultats, avantages et limitations.

4 / LA PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LES SOLS – UNE PROBLÉMATIQUE EN ÉMERGENCE

La problématique associée à la gestion de sols contaminés contenant de l'amiante est un phénomène en émergence. Que cette occurrence soit d'origine naturelle, comme dans certaines régions du Québec, ou anthropique, la gestion des déblais lors de la réhabilitation de terrains contaminés s'en trouve complexifiée en raison des contraintes qui en découlent.

Comme cette problématique est un phénomène relativement récent au Québec, tous les aspects associés à sa gestion sont pour le moment peu compris des divers intervenants impliqués. En effet, les procédures d'échantillonnage, d'analyses et les modes de gestion appliqués au Québec sont peu connus et non standardisés sur l'ensemble du territoire.

Le premier volet de l'atelier propose de présenter les modes d'occurrence de l'amiante dans les sols, de passer en revue les méthodes entourant la santé et sécurité des travailleurs impliqués, d'identifier certaines des problématiques associées à l'échantillonnage représentatif et l'analyse de ces sols et, finalement, résume certaines des façons de faire ailleurs dans le monde pour gérer cette problématique. Divers cas récents seront présentés décrivant les procédures appliquées et identifiant les faiblesses du mode de gestion prescrit par les décideurs. En second volet, l'atelier permettra aux participants de partager leur expérience avec la gestion de sites où de l'amiante a été identifiée et d'échanger avec les panélistes sur les possibilités offertes aux professionnels aux prises avec cette problématique. Ultimement, l'ACLE se servira des informations recueillies pour déposer un mémoire aux principaux décideurs dans le but de standardiser la pratique de gestion des sols contenant ce matériau.